

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS DU CPAB

1. DESCRIPTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS

Le fond de développement des patineurs (ci-après nommé FONDS) a été créé en 1997.

2. DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE PATINEURS DU CPAB

2.1 Patineurs de compétition

Patineur en simple, en paire ou en danse, il doit être inscrit aux Championnats de Sections/Sous-sections dans les catégories Sans-limites, Pré-juvénile, Juvénile, Pré-novice, Novice, Junior et Senior.

2.2 Patineurs STAR

Patineur doit s'entraîner dans le cadre de l'un des programmes STAR de Patinage Canada et être éligible aux programmes de tests et aux compétitions invitations de la région.

2.3 Patineur en synchronisme

Patineur doit s'entraîner dans le cadre de l'un des programmes STAR de Patinage Canada et dans une équipe de synchronisme en vertu d'un programme de Patinage Canada.

3. DESCRIPTION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 3.1 Le patineur doit avoir payé en entier son affiliation au CPAB pour la présente saison et avoir acquitté toutes les sommes dues au 21 décembre 2019 avant de devenir admissible pour recevoir une bourse.
- 3.2 Si le patineur était affilié à un autre club, il doit avoir complété 2 années complètes consécutives comme membre du CPAB.
- 3.3 Le patineur doit avoir participé aux compétitions et/ou réussi son/ses test(s) au cours de la saison en cours, soit du 1^{er} juin 2019 au 30 avril 2020.
- 3.4 Le patineur, à l'exception des bourses de test à l'article 5.10 et des bourses de lauréats à l'article 5.12, doit participer au gala de fin de saison du CPAB.
- 3.5 Sur présentation d'un billet médical pour une blessure sérieuse, la bourse peut être remise au patineur même s'il ne fait pas le gala.
- 3.6 Si le patineur est à l'extérieur du pays pour une compétition internationale, la bourse peut lui être remise même s'il ne fait pas le gala.
Note : Tous les patineurs de niveau Junior et Senior seront invités à participer au Gala à titre d'invités.

4. EVALUATION DES CANDIDATS

- 4.1 Les membres du Conseil d'administration du CPAB agiront à titre de comité de sélection afin de procéder à l'évaluation des candidatures pour les bourses remises dans le cadre du FONDS.
- 4.2 Les membres Conseil d'administration du CPAB doivent s'assurer du respect des critères d'admissibilité ci-dessus et de l'éligibilité du candidat à la bourse envisagée.

5. ATTRIBUTION DES BOURSES

Le montant maximal qu'un patineur peut recevoir est limité à 25X.

5.1 Finale régionale STAR

Le patineur STAR qui patinera à la finale régionale STAR recevra une bourse de 0,5X.

5.2 Finale provinciale STAR

- 5.2.1 Le patineur STAR qui sera sélectionné pour participer à la Finale Provinciale STAR (lors de la Finale régionale en janvier 2020), recevra une bourse de 1X. S'il y a une semi finale à la Finale Provinciale et que le patineur se classe pour la finale, il recevra une bourse additionnelle de 1X. S'il est médaillé au niveau provincial, il recevra une bourse additionnelle de 2X.
- 5.2.2 Le patineur de compétition de niveau Sans Limites qui patinera à la Finale provinciale STAR recevra une bourse de 1X. S'il est médaillé, il recevra une bourse additionnelle de 1X.
- 5.2.3 Le patineur de compétition de Pré-Juvenile qui patinera à la Finale provinciale STAR recevra une bourse de 1X. S'il y a une semi finale à la Finale Provinciale et que le patineur se classe pour la finale, il recevra une bourse additionnelle de 1X. S'il est médaillé, il recevra une bourse additionnelle de 2X.

5.3 Finale provinciale des Jeux de la Participation

Le patineur de compétition qui sera sélectionné pour participer à la Finale des Jeux du Québec (lors de la Finale régionale en janvier 2020), recevra une bourse de 1X. S'il y a une semi finale aux Jeux de la Participation et que le patineur se classe pour la finale, il recevra une bourse additionnelle de 1X. S'il est médaillé au niveau provincial, il recevra une bourse additionnelle de 2X.

5.4 Championnats B de Section Québec

Le patineur de compétition de niveau Juvénile ou Pré-Juvénile qui patinera aux Championnats B de Section Québec recevra une bourse de 1X.

Si le patineur fait la sélection et patine en finale, il recevra une bourse additionnelle de 1X.

S'il est médaillé, il recevra une bourse additionnelle de 2X.

Le patineur de compétition de niveau Sans Limites qui patinera aux Championnats B de Section Québec recevra une bourse de 1X.

S'il est médaillé, il recevra une bourse additionnelle de 1X.

5.5 Championnats de Sous-Sections de Section Québec ou Georges-Ethier

Le patineur de compétition de niveau Pré-Novice à Senior qui patinera ses 2 programmes aux Championnats de Sous-Sections Québec recevra une bourse de 1X. Le patineur de qui patinera à Souvenir Georges-Éthier recevra une bourse de 1X.

S'il est médaillé, il recevra une bourse additionnelle de 2X.

Le patineur qui a été sélectionné grâce à son pointage à la Série estivale nationale de Patinage Canada, pour le programme NextGen de Patinage Canada ou pour l'équipe Nationale a droit à la bourse de 3X s'il ne participe pas à la compétition. S'il y participe, il aura droit à la bourse de 3X, peu importe son classement.

5.6 Championnats A de Section Québec

5.6.1 Le patineur ou la patineuse de compétition de niveau Junior ou Senior qui patinera ses 2 programmes aux Championnats A de Section Québec recevra une bourse de 3X.

Si le patineur est médaillé au terme de la finale, il recevra une bourse additionnelle de 3X.

Le patineur qui a été sélectionné grâce à son pointage à la Série estivale nationale de Patinage Canada, pour le programme NextGen de Patinage Canada ou pour l'équipe Nationale a droit à la bourse de 6X s'il ne participe pas à la compétition. S'il y participe, il aura droit à la bourse de 6X, peu importe son classement.

5.6.2 La patineuse de compétition de niveau Pré-novice ou Novice (Dames) qui fait son programme court aux Championnats A de Section Québec recevra une bourse de 1X.

Si elle se classe de par son pointage technique et fait son programme long, elle recevra une bourse additionnelle de 1X.

Si la patineuse est médaillée au terme de la finale au combiné, elle recevra une bourse additionnelle de 2X.

La patineuse qui a été sélectionnée grâce à son pointage à la Série estivale nationale de Patinage Canada ou pour le programme NextGen de Patinage Canada a droit à la bourse de 4X si elle ne participe pas à la compétition. Si elle y participe, elle aura droit à la bourse de 4X, peu importe son classement.

5.6.3 Le patineur de compétition de niveau Pré-Novice ou Novice (Messieurs, Couple ou Danse) qui patinera ses 2 programmes aux Championnats A de Section Québec recevra une bourse de 1X.

Si le patineur est médaillé au terme de la finale au combiné, il recevra une bourse additionnelle de 2X.

Le patineur qui a été sélectionné grâce à son pointage à la Série estivale nationale de Patinage Canada ou pour le programme NextGen de Patinage Canada a droit à la bourse de 3X s'il ne participe pas à la compétition. S'il y participe, il aura droit à la bourse de 3X, peu importe son classement.

5.7 Championnats de division (Défi) – Challenge Canadien

5.7.1 Le patineur de compétition de niveau Junior ou Senior qui patinera ses 2 programmes aux Championnats de division (Défi) recevra une bourse de 3X.

Si le patineur est médaillé au terme de la finale, il recevra une bourse additionnelle de 3X.

Le patineur qui a été sélectionné pour l'équipe Nationale ou pour le Grand Prix Junior a droit à la bourse de 6X s'il ne participe pas à la compétition. S'il y participe, il aura droit à la bourse de 6X, peu importe son classement.

5.7.2 Le patineur de compétition de catégorie Pré-Novice et Novice qui patinera ses 2 programmes aux Championnats de division (Défi) recevra une bourse de 2X.

S'il est médaillé au terme de la finale au combiné, il recevra une bourse additionnelle de 2X.

5.8 Championnats Nationaux (Championnats Canadiens)

5.8.1 Le patineur de compétition de niveau Junior à Senior qui patinera ses 2 programmes aux Championnats Canadiens Nationaux (Senior) /Nationaux Juniors (recevra une bourse de 3X.

S'il est médaillé au terme du combiné, il recevra une bourse additionnelle de 3X.

5.8.2 Le patineur de compétition de niveau Novice qui patinera ses 2 programmes aux Championnats Canadiens Nationaux Juniors recevra une bourse de 2X.

S'il est médaillé au terme du combiné, il recevra une bourse additionnelle de 2X.

5.9 Assignation internationale

Le patineur de compétition qui représente le CPAB en simple, en dances ou en paire, dans le cadre d'une compétition internationale sur invitation de Patinage Canada, recevra une bourse de 2X et ce, pour chacune de ses assignations. S'il est médaillé, il recevra une bourse additionnelle de 2X.

5.10 Patineur de tests

Le patineur STAR ou de compétition ayant obtenu le plus de réussite au niveau de ses tests de style libre, habiletés, dances et interprétations recevra une bourse de 1X.

5.11 Tests Or ou Diamants

Le patineur qui complète un niveau OR ou DIAMANT en style libre, habiletés, dances et interprétation recevra une bourse de 100\$ pour chaque niveau atteint.

Ces bourses de tests sont en surplus du montant alloué pour les bourses de compétition.

5.12 Lauréat du CPAB

Le patineur qui recevra un lauréat lors de la soirée des Lauréats de la région Rive-Sud recevra une bourse de 100\$. Les adultes n'ont pas droit à la bourse.

Ces bourses sont en surplus du montant alloué pour les bourses de compétition.

5.13 Patinage en synchronisme

Le patineur de synchronisme qui patinera au niveau Juvénile, Pré-novice, Novice, Junior ou Senior aux Championnats provinciaux obtiendra une bourse de 0,5X si son équipe est médaillée.

6. GÉNÉRALITÉS

6.1 **Bourse du Président:** Le comité de sélection se réserve le droit de proposer un maximum de 5 bourses additionnelles par année, d'un montant de 1X chacune, à des patineurs ayant contribué au rayonnement du CPAB grâce à leur performance lors de compétitions ou à leur implication au sein du CPAB. Ces bourses devront être approuvées par le Conseil d'administration.

6.2 Le montant total des bourses est déterminé annuellement en fonction de la situation financière du Club et est voté par le Conseil d'administration à chaque année. De plus, le montant alloué aux patineurs de synchronisme ne peut dépasser 10% du montant total des bourses.

6.3 Afin d'alléger le texte du présent document, le genre masculin a été utilisé lorsque le document s'adresse à un genre en particulier.

	Senior	Junior	Novice	Pré-Novice	Juvénile	Pré-Juvénile	Sans Limites	STAR	Tests (tous)
Assignation internationale	2X	2X							
Si médaillé :	2X	2X							
Championnats Canadiens Senior/ Nationaux Juniors	3X	3X	2X						
Si médaillé :	3X	3X	2X						
Championnats Défi	3X	3X	2X	2X					
Si médaillé :	3X	3X	2X	2X					
Championnats A de Section	3X	3X	1X	1X					
Si sélection pour finale :			1X	1X					
Si médaillé :	3X	3X	2X	2X					
Championnats de Sous-Sections de Section Québec ou Georges-Ethier	1X	1X	1X	1X	1X	1X			
Si médaillé :	2X	2X	2X	2X	2X	2X			
Championnats B de Section					1X	1X	1X		
Si sélection pour finale :					1X	1X	1X		
Si médaillé :					2X	2X	1X		
Jeux du Québec/Jeux de la participation			1X	1X	1X				
Si sélection pour finale :			1X	1X	1X				
Si médaillé :			2X	2X	2X				
Finale Provinciale STAR						1X	1X	1X	
Si sélection pour finale :						1X	1X	1X	
Si médaillé :						2X	1X	2X	
Finale régionale STAR								0,5X	
Championnats provinciaux de synchronisme									
Si médaillé :	0,5X	0,5X	0,5X	0,5X	0,5X				

Tests OR et Diamants : 100\$ par niveau atteint

Lauréats : 100\$

Plus haut niveau de tests : 1X

Bourses du Président : 5 bourses de 1X